
INFORMATION PRESSE

Nantes, le 24 mars 2023

Un plan d'actions pour soutenir et protéger la filière salicole

La saliculture est une activité emblématique des Pays de la Loire, première région française pour la production artisanale de sel marin, avec environ 25 000 tonnes récoltées pour un chiffre d'affaires annuel de 36,5 millions d'euros, et plus de 540 producteurs essentiellement basés sur les marais salants de Guérande et du Mès (44) et de l'île de Noirmoutier (85).

Au-delà de sa contribution économique au développement du territoire, la saliculture contribue au patrimoine naturel et culturel, ainsi qu'au rayonnement touristique régional. Pour rappel, l'activité repose sur un savoir-faire vieux de plus de 1 300 ans, basé sur l'exploitation des éléments naturels : à partir d'eau de mer, le sel cristallise sous l'action du soleil et du vent, avant d'être récolté à la main.

Suite à un travail de concertation mené en 2022 avec les acteurs de la filière, la Région a défini un plan d'actions pour mieux répondre aux grands enjeux du secteur. Ce plan d'actions en faveur de la filière salicole, qui s'inscrit dans la Stratégie «Terre Mer, agissons pour une alimentation durable» vise à relever quatre grands défis :

1/ maintenir la dynamique des installations

La Région augmente son aide à l'installation et propose une subvention forfaitaire de 22 500 € pour soutenir une quinzaine de dossiers par an, soit un besoin estimé à 315 000 €.

2/ soutenir la production d'un sel de qualité dans un marché concurrentiel

La Région poursuit l'accompagnement financier et politique des actions de promotion et valorisation du sel ligérien. La Région s'engage en particulier en faveur de la défense de règles exigeantes en matière de production biologique, et contre l'homologation de l'IGP « fleur de sel de Camargue » actuellement en étude au niveau européen.

3/ encourager la prise en compte des contraintes extérieures pesant sur l'activité

La saliculture est clairement identifiée comme un enjeu commun de développement des territoires avec des opportunités et des menaces. Les risques de submersion marine pourront être gérés dans le cadre de la Convention gestion durable du littoral en Pays de la Loire. Les actions d'amélioration des milieux aquatiques et de lutte contre les pollutions diffuses seront financées grâce à la mobilisation des Contrats territoriaux Eau.

4/ rassembler les acteurs pour améliorer la circulation d'informations.

La Région fait évoluer son comité technique salicole en un Comité régional de filière salicole, lieu d'échanges annuels pour toutes les branches et tous les bassins de production de sel en région.